

Nos références à rappeler : URB/874.1-24.042

URBANISME - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la SPRL MAJE représentée par Monsieur Daniel VANNEROM ayant établi ses bureaux à 1470 Bousval, rue de La Roche 22.

Le terrain concerné est situé à 1470 Bousval, rue de La Roche 22 et cadastré division 3, section F n°12B2, 12X (G430C et G429A sur Court-Saint-Etienne).

La demande consiste en la **régularisation des logements présents dans le bâtiment, et des transformations qui y sont liées** et présente les caractéristiques suivantes :

- Le logement principal dans le corps principal du bâtiment, sur 3 niveaux ;
- Un appartement à deux chambres, et deux gîtes touristiques dans des volumes secondaires arrière.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article du CoDT suivant : Art. D.IV.40. alinéa 2 : « *Les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional sont soumises à enquête publique.* »

En outre, la demande implique un écart au Schéma de Développement communal de Genappe pour la même raison.

Le dossier peut être consulté **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**, durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe, service urbanisme :

- du lundi au vendredi, de 8h00 à 11h45,
- les jeudis 25 avril 2024 et 2 mai 2024 entre 16h30 et 19h00,
- les mêmes jeudis entre 19h00 et 20h00 sur rendez-vous pris au plus tard 24h00 à l'avance auprès de l'agent traitant.

Date affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Date et heure de clôture de l'enquête
Le 18 avril 2024	Le 23 avril 2024	Le 13 mai 2024 à 10h00

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, durant la période d'enquête :

- soit par courrier ordinaire daté et signé (Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe),
- soit par courriel identifié et daté (info@genappe.be),
- soit par télécopie datée et signée (067/79.42.47),
- soit remises à l'agent traitant dont le bureau se trouve au service Urbanisme (Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe).

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique porteront la mention : URB/874.1-24.042 – MAJE SPRL représentée par Monsieur Daniel VANNEROM.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de l'agent traitant ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe au service urbanisme le **13 mai 2024 à 10h00**.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est l'agent traitant : **Yvon SCHIETTECATTE** – **067/79.42.33** – **yvon.schiettecatte@genappe.be** dont le bureau se trouve au service Urbanisme (Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe).

A Genappe, le 17 avril 2024

La Directrice Générale
(sé) M. TOCK

Le Bourgmestre,
(sé) G. COURONNE